

Fonctionnement

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa rassemble les 4 communes du Grand Nouméa et la province Sud. Découvrez ici le fonctionnement du SMTU.

Le SMTU, autorité organisatrice des transports dans le grand Nouméa

L'organisation institutionnelle actuelle du Grand Nouméa est récente. Elle a débuté dans les années 90 et se poursuit encore aujourd'hui. La coopération intercommunale a d'abord été fondée sur des syndicats intercommunaux à vocation unique, en fonction des compétences à exercer en commun.

- ▶ 1997 : Création du SIVU Transco pour gérer le service de transport scolaire
- ▶ 1999 : Création du SIVU des eaux du Grand Nouméa afin de se doter d'une structure « support » pour la concession d'approvisionnement en eau potable de l'agglomération.
- ▶ 2005 : Création du SIVU pour le traitement des déchets ménagers pour réfléchir plus globalement au tri, au transport, au traitement et à la valorisation des déchets ménagers.
- ▶ 2006 : Création du SIGN, Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIVOM) pour organiser l'aménagement urbain, les déplacements, l'équilibre social de l'habitat et la Politique de la Ville à l'échelle de l'agglomération
- ▶ 2010 : Fusion du SIGN et des SIVU des eaux et des déchets
- ▶ 2010 : Création du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU), pour organiser et gérer les transports en commun dans l'agglomération. Les élus de la province Sud et du Grand Nouméa ont décidé de mettre en place une Autorité Organisatrice des Transports unique sous la forme d'un Syndicat Mixte regroupant la province Sud et les 4 communes.

Cette évolution de l'intercommunalité permet d'améliorer les synergies et d'harmoniser les conditions de développement sur un territoire qui correspond à un bassin de vie.

Habiter, se déplacer, travailler, gérer ses déchets.... Les usages des habitants du Grand Nouméa dépassent aujourd'hui les frontières communales.

C'est la raison pour laquelle les 4 communes du Grand Nouméa : Dumbéa, Le Mont-Dore, Nouméa et Païta, et la province Sud se sont regroupées pour conjuguer leurs efforts et répondre plus efficacement aux attentes de leurs administrés.

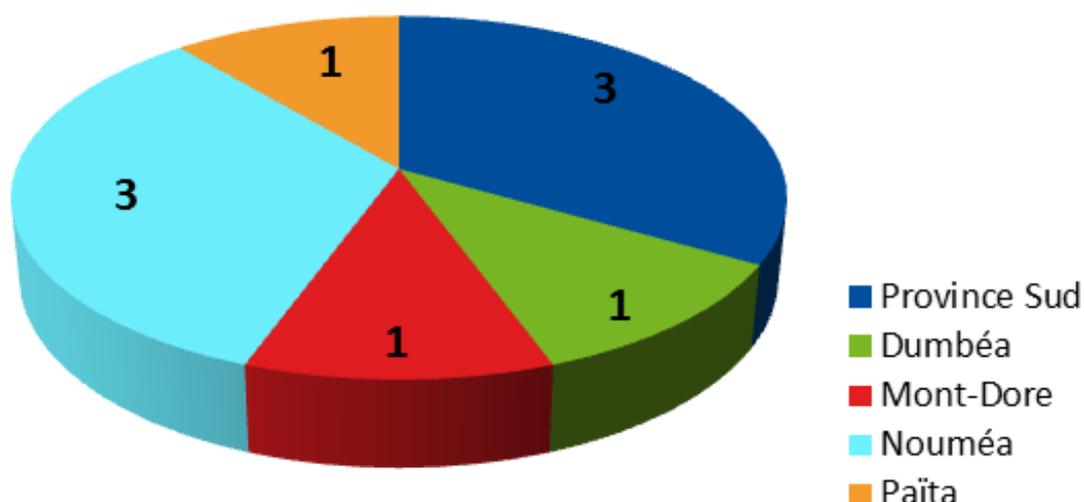
Un organe décisionnel, le comité syndical :

Le comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa.

Le comité syndical est composé de 9 délégués (9 titulaires et 9 suppléants) désignés selon les modalités propres à chaque collectivité membre.

Répartition des délégués du comité syndical du SMTU du Grand Nouméa :

Répartition des délégués du comité syndical



Dans le Grand Nouméa, il y a donc aujourd'hui 2 acteurs majeurs, aux compétences bien définies :

- Le SIGN pour l'aménagement de l'espace (urbanisme, déplacements, cadre de vie, habitat, protection de l'environnement)
- Le SMTU pour l'organisation des transports en commun.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- ▶ LES ÉLUS
- ▶ MISSIONS
- ▶ L'ESSENTIEL

